

Lutte contre la fraude: protection des intérêts financiers de la Communauté, programme d'action Hercule 2004-2006

2003/0152(COD) - 19/02/2004

La commission a adopté le rapport de M. Herbert BÖSCH (PSE, A) qui approuve dans les grandes lignes la proposition en première lecture de la procédure de codécision, sujette à quelques amendements. Deux de ces amendements reflètent l'accord conclu entre le Parlement, le Conseil et la Commission à la fin de 2003 sur le fonctionnement d'un programme d'action triennal (2004-2006), et non quinquennal (2004-2008) comme proposé initialement, avec un budget total de 11 775 millions d'euros au lieu de 21 485 millions d'euros. La commission a également adopté des amendements visant à garantir la même assistance aux échanges de personnel spécialisé qu'aux autres mesures de formation. Enfin, elle invite la Commission à soumettre au Parlement et au Conseil, au plus tard le 30 juin 2006, un rapport de l'OLAF sur l'exécution du programme et l'opportunité de sa poursuite.